

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU DE LA SEANCE

Du 28 janvier 2004

Date de la convocation : le 22 janvier 2004

Etaient présents : MM. VOEGEL, Mme JURDYC, MM. BARRAL, MORIN, SOUFFLET, Mmes BLANC, TAITHE, MM. COLOMER, ADOUANE, Mmes DUBOZ, FASSION, BERMOND et LATIL, M. VASSAUX.

Mme CHOPPIN et M. MIRABEL ont donné procuration.

Absent : M. DUCHAMP

Melle LATIL Delphine a été nommée secrétaire.

Liste des actes signés par le maire en vertu de la délégation du Conseil

Le Maire donne compte rendu des actes signés en application des articles L 1421-11, L 2122-22 et L 2122-23 du code général des collectivités territoriales (délibération du 27 mars 2002)

- Contrat pour la réfection de sanitaire au boulodrome - Prix : 287.04 € TTC
- Contrat pour régulation chauffage écoles - Prix : 1 482.34 €
- Convention pour branchement gaz médiathèque - Prix : 911.65 €
- Contrat pour alimentation électrique école primaire - Prix : 2 750.80 €
- Contrat pour réfection tuyauterie maison du foot - Prix : 1 650.48 €
- Contrat pour impression carte de vœux - Prix : 1 058.46 €
- Contrat pour remplacement tableau électrique mairie - Prix : 1 153.95 €
- Contrat impression gazette annuelle - Prix : 4 144.14 €
- Contrat pour l'expertise financière relative au pole enfance - Prix : 6 996.60 €

Dénomination d'une rue de la commune

Par délibération du 26 février 2003, le conseil a dénommé deux voies futures du projet urbain. Une rue reste à nommer afin que les habitants puissent transmettre des adresses précises aux administrations et prestataires des fournitures de gaz, eau, électricité. Il s'agit de la rue à créer dans le prolongement de la rue St Sylvestre, à l'Ouest, à partir de la rue du Repos et qui débouchera sur le parking du cimetière et qui desservira les habitations à proximité. Il est décidé de dénommer cette voie : Chemin des Vergers.

PLIE UNI EST : non renouvellement de l'adhésion de la commune de Solaize

Solaize était adhérente avec d'autres collectivités du secteur de St Symphorien d'Ozon à l'association Elan Lyon Développement elle-même liée au PLIE UNI EST, organisme coordonnant les actions d'insertion sur le secteur de l'Est Lyonnais.

L'association Elan Lyon Développement ayant décidé de se retirer du dispositif du PLIE Uni Est, la commune de Solaize n'est donc plus représentée dans les dispositifs du PLIE. Il est donc décidé de ne pas renouveler la convention rattachant Solaize au PLIE Uni Est.

Renouvellement de la convention avec le PACT ARIM

La convention « opération façades » consiste en l'incitation financière au ravalement de façades par les propriétaires privés. Le succès ne se dément pas et la requalification du centre ancien de SOLAIZE figure toujours au centre des préoccupations, il s'agit de confier au PACT ARIM, pour un coût de 11 789.00 € H.T. pour 2004 les missions suivantes :

- information personnalisée des propriétaires intéressés par les aides communales
- conseil technique, architectural gratuit des propriétaires
- vérification de la recevabilité des demandes émanant des propriétaires privés
- constitution des dossiers de ravalement pour chaque propriétaire
- vérification du respect des engagements pour avis sur le versement de la subvention

Le Conseil approuve le renouvellement de la convention.

Débat d'orientation budgétaire

L'année 2004 sera l'année de concrétisation financières des projets de la municipalité.

1) Pour le fonctionnement : les dépenses réelles devraient se maintenir au niveau de 2002 et de 2003 c'est à dire 1,5 M€. Des sources d'économies seront dégagées en fonctionnement et les intérêts de la dette continueront leur baisse

2) En investissement : cette année encore un effort important sera fait en vue de :

- poursuivre le remboursement du capital emprunté (120 000 €)
- boucler l'opération de la médiathèque : 580 000 €
- poursuivre et accélérer l'opération Pôle enfance : 400 000 €
- réhabiliter la Maison de la Forge : 100 000 €
- prévoir une dotation mobilier et entretien du patrimoine communal social, scolaire, sportif, associatif et voirie : 80 000 €

Aussi, à fiscalité constante, et nonobstant un bon niveau de recettes d'investissement, il pourra être nécessaire de décider l'ouverture d'une ligne de trésorerie.

CONSTRUCTION DE LA MEDIATHEQUE : Travaux supplémentaires

Des travaux supplémentaires ont été rendus nécessaires en raison de l'état ruiné et menaçant du mur de la clôture Nord qui est apparu lors de la démolition des enduits. De plus, le mauvais aplomb de la maison voisine située contre le pignon Est nécessite un ouvrage complémentaire pour combler le vide entre les deux bâtiments. Ces travaux concernent le lot N° 2 Gros Œuvre attribué à l'entreprise RIBIERE et il est proposé un avenant au marché initial d'un montant de 8 796.54 €, soit moins de 5 % du montant du marché initial.

Vu par nous, Maire de la commune de SOLAIZE, pour être affiché le 4 février 2004, conformément à la loi du 4 août 1884